Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1984)
Heft: 756

Artikel: Communications : un département fédéral aux abonnés absents
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1017263

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PRIVATISATION

Moins de P et T!

On se souvient de l'émoi soulevé par la motion Hunziker, déposée en décembre 1980 par la petite moitié du Conseil national et demandant au Conseil fédéral de faire étude et propositions sur les possibilités de confier des tâches publiques au secteur privé.
L'Exécutif eut beau répondre en juin 1981 que les possibilités n'apparaissaient pas immenses, les radicaux et l'UDC ont tenu le fer au chaud pour les élections nationales d'octobre 1983. Les socialistes répliquèrent par un dossier bien fait *(Moins d'Etat ou Etat-providence?)* et Jean-Noël Rey, alors secrétaire du groupe socialiste de l'Assemblée fédérale, y allait même d'un livre (*Trop d'Etat?*, cf. DP 694). L'affaire semblait classée et le danger écarté en décembre 1983, quand le Conseil national trouva le temps de discuter, sans passion d'ailleurs, la motion que le radical argovien Hunziker, alors futur président du PRD (Parti radical suisse) acceptait poliment de dégrader en postulat.

Et voilà que déjà le dossier «privatisation» ressort des tiroirs radicaux. A l'initiative du Zurichois Ulrich Bremi cette fois, lequel s'intéresse depuis longtemps aux finances et à la gestion des deux grandes régies fédérales. Bien entendu, la privatisation des CFF ne le séduit guère; en revanche, il se montre de plus en plus précis à propos des PTT, plus exactement des juteuses télécommunications.

Il y a longtemps que le géant jaune attire les convoitises. La direction du monopole aurait pu les apaiser en lâchant spontanément du lest sur les accessoires (appareils téléphoniques, codeurs/décodeurs, etc.) pour sauver l'essentiel (le câble, c'est-à-dire la transmission de l'information). Au lieu de cela, les PTT ont jugé opportun d'ouvrir le parapluie pour se mettre à l'abri de toute mauvaise surprise, et pour préserver aussi les avantages de leurs principaux fournisseurs de matériel de télécommunications (Autophon, Hasler, Siemens-Albis, Standard Tel. & Radio/ITT).
Un réflexe pareillement corporatiste ne pouvait manquer de provoquer des réactions à l'heure où Mme Thatcher vend au personnel et au public 50,2% du capital des Telecom du Royaume-Uni. Avec un succès foudroyant comme on sait: le montant souscrit a atteint plus du quadruple du capital offert, ce qui a provoqué des réductions drastiques, aux allures splendidement démocratisantes. Seuls les souscripteurs de moins de 400 actions (au prix d'émission de 1,3 livre la pièce, soit trois francs environ) ont pu toucher les titres demandés, les plus gourmands ont dû se contenter de montants réduits selon un barème progressif, qui a laissé sans rien les «capitalistes» ayant demandé plus de 100 000 titres.

A SECOUER LE TABOU...

Du coup, des idées de revente des PTT suisses refont surface. Certains calculent que les PTT «valent» dans les 6,6 milliards de francs, de quoi amortir une bonne partie de la dette fédérale ou d'assainir les CFF et quelques autres entreprises déficitaires. Et si la Confédération devait renoncer à sa participation au bénéfice d'exploitation d'une entreprise qui réalise un cash-flow annuel de l'ordre d'un milliard et demi, elle retrouverait une personne morale intéressante pour le fisc (chiffres cités notamment par *Finanz und Wirtschaft*, 8.12.1984).
De toute évidence, le débat ne va pas se terminer en queue de poisson dans les mois à venir. Il y a trop de gens qui secouent le tabou pour qu'il en ressorte parfaitement intact. Autant dire que la gauche, si elle veut éviter de paraître prise de court, doit avancer sans tarder des contre-propositions qui dépassent le refus pur et simple d'entrer en matière.
Affaire à suivre donc, avec un regard tout d'abord sur les entreprises privées installées à l'abri du monopole des télécommunications. Et en louchant du côté du nouveau droit des sociétés anonymes qui pourrait bien réduire de cent à dix francs la valeur nominale minimale des actions. En avant camarades, la démocratisation économique est au bout du capitalisme populaire!

COMMUNICATIONS

Un département fédéral aux abonnés absents

Ça commence à faire beaucoup. Et il va falloir réviser certains palmarès fédéraux: la grande muette, ce n'est plus le Département militaire fédéral, même s'il n'est pas plus locace qu'avant, c'est bien le Département des transports, des communications et de l'énergie. Ne parlons ni d'énergie, ni de transports, quel laisser-aller (ou laisser-faire, au profit des intérêts établis) dans le domaine des communications!
Voici maintenant que, par la grâce des spécialistes internationaux des télécommunications, tout l'édifice des radios locales, bâti à coup de préjugés et d'à-peu-près, va être chamboulé (nouvelles longueurs d'ondes), sans que l'on perçoive nettement quels efforts les mandataires suisses ont déployé pour amortir le choc dans notre pays. Nul doute que si le 1er juillet 1987, les amateurs de FM doivent encore changer leurs habitudes, c'est le sens de l'expérience tout entière qui disparaît. D'autant plus que tout le monde ne sera pas touché, qu'il subsistera des privilégiés, et que comme par hasard les mieux lotis aujourd'hui seront les mieux lotis demain (à Lausanne, Acidule aux petits moyens changerait de longueur d'onde et pas Radio L, richement patronnée par le plus grand éditeur vaudois).
Même désordre du côté des émissions par satellite, article constitutionnel ou pas. Voici les promoteurs de Tel Sat obligés de mettre une sourdine, de guerre lasse, attendant depuis quelque cinq ans une décision claire de la Confédération.
La coupe est pleine, M. Schlumpf.